



Ordre national
des pharmaciens



LE DOSSIER PHARMACEUTIQUE

Le 24 mars 2009

Trois mois après le début de la généralisation du Dossier Pharmaceutique (DP), les indicateurs sont positifs et des chantiers d'envergure sont lancés

Après l'autorisation de la CNIL et le décret qui officialise le DP, celui-ci est devenu un droit pour tous nos concitoyens. Son déploiement est rapide comme en témoignent le rythme d'installation des officines (800 officines s'équipent par mois) et le nombre de personnes qui ont déjà demandé sa création (2,7 millions). Parallèlement, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens travaille à optimiser cet outil de santé publique.

Un premier trimestre positif

Le déploiement du DP est rapide grâce à la mobilisation des officines françaises et des éditeurs de leurs logiciels de gestion.

- Près de 30% des officines sont raccordées au DP (6 940 officines),
- Chaque mois 800 officines s'équipent DP,
- Plus de 2 700 000 français ont déjà ouvert un DP.

Les patients plébiscitent ce service qui leur offre sécurité et liberté : 86% acceptent qu'un DP soit créé pour eux.

Etendre les fonctions du DP pour sécuriser la chaîne pharmaceutique

« Le Dossier Pharmaceutique représente une avancée dans la coordination des soins. Déployé, il permettra de lutter efficacement contre l'iatrogénie et les redondances. Mais il peut faire davantage et participer à la sécurisation de l'ensemble de la chaîne pharmaceutique. » a déclaré Jean Parrot, Président du CNOP.

.../...

communiqué de presse



Ordre national
des pharmaciens



LE DOSSIER PHARMACEUTIQUE

communiqué de presse

En le rendant accessible à l'hôpital

Des pharmaciens hospitaliers souhaitent offrir à leurs patients la même sécurité. Ils demandent à pouvoir accéder au DP lorsqu'ils dispensent aux patients en ambulatoire des médicaments dits de la Réserve hospitalière mis en double dispensation ville et hôpital. Le CNOP lancera donc une expérimentation régionale pour tester les moyens à mettre en œuvre pour relier les logiciels des pharmacies hospitalières avec ceux des officines de ville.

En améliorant la traçabilité des médicaments : retraits de lots et lutte contre les contrefaçons

Fréquemment, l'industrie pharmaceutique retire du marché des lots de médicaments. Une alerte validée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) est alors transmise aux distributeurs et aux pharmaciens d'officine.

A ce jour, il n'est cependant pas possible de savoir quels patients ont acquis un produit retiré du marché.

Or cette information est cruciale lorsque le retrait de lot concerne un produit à haut risque. Le CNOP travaille donc au développement d'une nouvelle fonctionnalité : la traçabilité de chaque lot jusqu'au patient. Elle permettra d'identifier et de contacter les patients ayant reçu un produit retiré dès la mise en place de la nouvelle numérotation des médicaments.

En pratique, dans un premier temps :

- L'hébergeur du Dossier Pharmaceutique pourra diffuser en temps réel les avis de retraits de lots et les alertes sanitaires.
- Toutes les officines seront connectées pour recevoir ces informations 24/24 h.
- La vente des lots retirés pourra être automatiquement bloquée et l'industriel sera immédiatement informé de leur localisation.

Ultérieurement, avec une identification étendue à la boîte, la traçabilité pourra permettre de détecter les contrefaçons, lesquelles représentent un danger pour la santé publique. Le pharmacien pourra en effet les détecter lors de la dispensation par la saisie et le contrôle d'un code attribué séparément à chaque boîte par l'industriel.

contact

Ordre national des pharmaciens
Direction de la Communication - Anne-Laure Berthomieu
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr
Tél : 01 56 21 35 90 / 06 59 80 35 84